

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ORDRE DU JOUR de la rencontre du 22 octobre 2013

1. Mot de bienvenue;
2. Présentation des membres du comité;
3. Nomination à la présidence du comité consultatif EHDAA;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Nomination d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents de la CSRN;
6. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 28 mai 2013;
7. Présentation du calendrier des rencontres du comité consultatif EHDAA;
8. Informations diverses;
9. Frais de déplacement et de gardiennage;
10. Questions diverses;
 - 10.1 _____
 - 10.2 _____
11. Courrier;
12. Date de la prochaine rencontre : 10 décembre 2013;
13. Levée de l'assemblée.